

Arrêté n° 673 CM du 23 avril 2021 portant nomination de Mme Priscille Tea Frogier en qualité de déléguée à la recherche

(NOR : DRE2100208AC)

Paru in extenso au journal officiel n°35 N du 30/04/2021 à la page 8447 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 30/04/2021

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 89-5 AT du 9 février 1989 portant création de la délégation à la recherche ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 avril 2021,

Arrête :

Article 1er

Mme Priscille Tea Frogier est nommée en qualité de déléguée à la recherche à compter du 19 mai 2021.

Art. 2

L'arrêté n° 1805 CM du 12 novembre 2020 portant nomination de Mme Priscille Tea Frogier en qualité de déléguée à la recherche par intérim est abrogé à compter du 18 mai 2021 au soir.

Art. 3

Le vice-président, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le vice-président.
Tearii Te Moana ALPHA.